



LIVRET D'ACCUEIL

MÉDECINE PHYSIQUE ET RÉADAPTATION ENFANTS

MPRE

SITE PONTCHAILLOU



PÔLE NEURO-SCIENCES

BIENVENUE

AU CHU DE RENNES

Votre enfant va être pris en charge dans le service de médecine physique et réadaptation enfants (MPRe) sur le site de Pontchaillou. L'unité MPRe prend en charge de façon transitoire les enfants ou adolescents de 3 à 18 ans souffrant de pathologies neurologiques, orthopédiques, traumatologiques, rhumatologiques, ou liées à des amputations congénitales ou acquises, le service prend également en charge des troubles du comportement alimentaire.

Le travail de rééducation et de réadaptation intervient lorsque la motricité est altérée par la maladie ou un traumatisme.

Objectif : améliorer leur autonomie fonctionnelle et leur qualité de vie.

Nous proposons une prise en charge globale incluant des mesures spécifiques de rééducation, de réadaptation, d'appareillage, de soutien scolaire, social et psychologique, en plus des soins propres à la maladie. Les soins de rééducation dispensés en MPRe prennent en compte tous les handicaps sauf s'ils sont exclusivement sensoriels, mentaux ou comportementaux.



LA VENUE DE VOTRE ENFANT

1.1 DÉCOUVRIR L'UNITÉ

L'unité de MPRé Pontchaillou dispose de **15 lits d'hospitalisation de semaine et 12 places d'hospitalisation de jour**.

Elle assure également des traitements ambulatoires et des consultations multidisciplinaires pour la prise en charge des maladies neuromusculaires ou de la douleur.

L'unité comprend de nombreux équipements tels qu'un plateau de rééducation, une salle d'appareillage et de plâtre, une balnéothérapie, une salle d'analyse du mouvement, des salles de consultation et des salles dédiées aux bilans mais aussi une salle d'activités éducatives et une salle Snoezelen.



1.2 ACCÉDER À L'UNITÉ

Métro : station Pontchaillou.

[À la sortie du métro, suivre la signalétique "Médecine physique et de réadaptation enfants"].

Bus : lignes 2 – 31 arrêt Anatole France.

La navette plus : une navette gratuite est à votre disposition à partir des parkings P4, P5 et du métro.

La Navette plus

1.3 DOSSIER ADMINISTRATIF

À votre arrivée, nous vous demanderons de **vous présenter au bureau des infirmier(e)s** au 1^{er} étage. Avant de commencer les soins, **quelques documents à remplir** vous seront remis : autorisation de soins, autorisation pour les ambulanciers, autorisation de prise de vue, renseignements pour l'école. En cas de séparation des parents, la photocopie du dernier jugement de divorce notifiant l'organisation de la garde, les droits de visite et d'hébergement doivent être présentés.

À l'accueil, les IDE ou puéricultrices ainsi que les auxiliaires de puéricultrices vous poseront quelques questions **afin de mieux connaître votre enfant et adapter au mieux ses habitudes de vie** avec le

rythme du service. Un carnet de liaison servira de support d'informations entre vous et l'équipe médicale.

1.4

HORAIRES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART ET NUMÉROS UTILES

Dans le cadre d'une hospitalisation pour la semaine, il est préférable que votre enfant arrive le lundi matin dès 9h00, un emploi du temps sera remis à votre enfant le jour de son arrivée et chaque vendredi après 12h30 pour la semaine suivante, le départ est prévu après la dernière séance de rééducation.

- **Secrétariat** de l'unité de médecine physique et réadaptation (de 9h00 à 17h30) :
02 99 28 42 99
- **Cadre de santé** : 02 99 28 93 67
- **Infirmier(e) hôpital de jour** : 02 99 28 93 69 / infirmier(e) hôpital de semaine: 02 99 28 93 68
- **Assistante sociale** : 02 99 28 64 84
- **Coordinateur** de l'unité pédagogique Robert Desnos : 02 99 28 43 52

LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE ENFANT

2.1

MODALITÉS D'HOSPITALISATION

L'unité MPRe offre **plusieurs types de prises en charge adaptées** selon les besoins de votre enfant et de sa pathologie :

- **L'hospitalisation de semaine** : accueil du lundi (9h00) au vendredi (16h30) ;
- **L'hospitalisation de jour** : accueil de 1 à 5 jours de manière régulière en fonction du projet médical de votre enfant et de son lieu de vie ;



- **L'hospitalisation occasionnelle** : accueil sur une journée pour un bilan pluri-disciplinaire, un plan de traitement, des traitements particuliers, des appareillages... ;
- **Les traitements ambulatoires** : il s'agit d'actes isolés de rééducation.

2.2 ÉQUIPES DE L'UNITÉ

Le projet de soins de votre enfant est sous la **responsabilité d'un des médecins de l'unité** qui conçoit et contrôle les programmes de rééducation et de réadaptation. Une équipe composée de professionnels de plusieurs disciplines l'accompagne : médecins, agents de service hospitalier, auxiliaires de puériculture, aides-soignant(e)s, infirmier(e)s, puéricultrices, cadres de santé, éducateurs sportifs (APA), masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotricien(ne)s, orthophonistes, orthoptistes, psychologues et neuropsychologues, éducateurs de jeunes enfants, assistant(e) social(e), personnels administratifs.

Les professionnels de l'unité assurent également des consultations externes et pluri-disciplinaires (médecine physique et réadaptation, médico-chirurgicales, maladies neuromusculaires, injections de toxines botuliques...).



2.3 CHAMBRE ET OBJETS PERSONNELS

Afin de respecter le rythme des journées, des horaires de coucher ont été définis en fonction de l'âge : 20h30 pour les moins de 11 ans ; 21h30 pour les plus de 11 ans.

Aucune chambre n'est équipée de télévision. L'utilisation de certains appareils tels que les portables, ordinateurs portables ou les consoles de jeux est autorisée mais peut être limitée, en lien avec le projet de soins défini par l'équipe.

Les vêtements doivent être étiquetés au nom de l'enfant.

Parfois l'état de santé de votre enfant exige qu'il reste à l'hôpital le week-end. Il sera alors accueilli dans le service de médecine physique et de réadaptation enfant localisé sur le site de la polyclinique de Saint-Laurent.



2.4 VISITES

Les visites sont autorisées jusqu'à 20h00. Il est recommandé de venir après 16h30 (horaire de fin des séances de rééducation, de l'école et de la salle de jeux). Pour ces moments, vous pouvez disposer du salon des familles. La chambre est un lieu de repos, d'intimité et de soins. **Nous vous remercions d'être vigilants à respecter cet espace que d'autres enfants partagent.**

Les enfants (frères, sœurs, cousins, amis) qui viennent en visite **sont sous la responsabilité des parents** ou des adultes qui les accompagnent. Les jeux et jouets que nous laissons à disposition doivent être rangés et remis en place à leur départ dans les armoires de la salle à manger.

Il est interdit de fumer dans les locaux. Le CHU de Rennes est un hôpital sans tabac. Des abris fumeurs sont à votre disposition sur le site de Pontchaillou. Merci de respecter ces espaces fumeurs.

2.5 REPAS

Ils sont composés par les diététicien(ne)s du CHU de Rennes. Il est fortement recommandé de limiter l'apport de friandises. N'hésitez pas à nous signaler si votre enfant suit un régime alimentaire particulier. **Les repas sont pris dans la salle à manger.**

Horaires : de 8h00 à 9h00 pour le petit déjeuner, 11h45 à 12h30 pour le midi, 15h45 à 16h15 pour le goûter, 18h30 à 19h00 pour le dîner du soir. Vous avez la possibilité de prendre le repas avec votre enfant dans le salon des familles.

2.6 SCOLARITÉ

Afin d'assurer la continuité des apprentissages, en lien direct avec l'établissement d'origine de votre enfant, **un accompagnement scolaire est assuré pendant l'hospitalisation** par l'unité pédagogique Robert Desnos (bâtiment en face de l'unité MPRe), qui dépend de l'éducation nationale.

Le directeur de l'unité pédagogique dispense des cours pour :

- la grande section de maternelle ;
- les niveaux CP à CM2.

Pour le second degré (collège - lycée), une équipe de professeurs du collège Rosa Parks de Rennes assurent 12 heures de cours hebdomadaires (français, mathématiques et anglais).

Un soutien scolaire peut également être envisagé avec le milieu associatif ou par vos propres ressources grâce à vos mutuelles ou assurances (cours particuliers). Ce projet doit être envisagé avec le directeur de l'unité pédagogique d'enseignement.





CHARTE DE L'ENFANT HOSPITALISÉ

Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants (UNESCO).

- 1 L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.
- 2 Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui, jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.
- 3 On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents que les règles de vie et les modes de faire, propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.
- 4 Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.
- 5 On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.
- 6 Les enfants ne doivent pas être admis dans les services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives, adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.
- 7 L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.
- 8 L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.
- 9 L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins à chaque enfant.
- 10 L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

PÔLE NEURO-SCIENCES

SERVICE DE MÉDECINE PHYSIQUE ET DE RÉADAPTATION • UNITÉ ENFANTS



HÔPITAL PONTCHAILLOU

2 rue Henri Le Guilloux • 35033 Rennes cedex 9